BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information

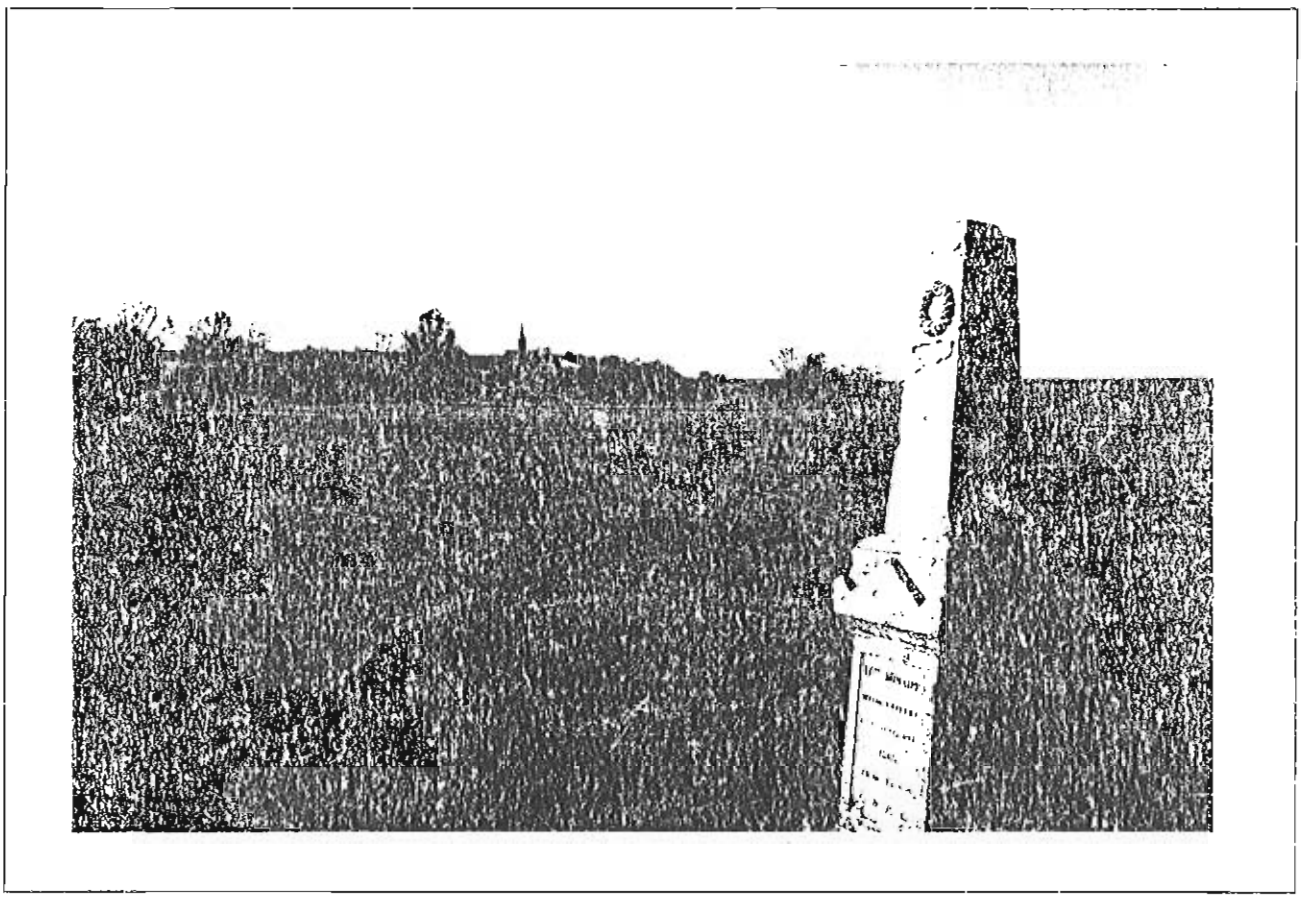

N° 4 - Décembre 1996

Semestriel de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en page, photocomposition : B. GUITTER - Impr. Mairie de Beux

BEUX **Info**

N° 4 - décembre 1996

SOMMAIRE

1	Sommaire
3	Le mot du Maire
4-5	Compte-rendu des conseils municipaux
6	Etat-Civil 96 - Liste électorale Notre doyen nous a quitté
7	Informatisation de la mairie - Ordures ménagères Maisons fleuries - A.N.P.E. et ASSEDIC
8-9	Réalisations 1996
10-11	Nouveau bail pour la chasse communale
12-13	Révision du P.O.S. : ouverture de la concertation
14	Grenier
15	Ecole de Beux : souvenirs d'hier et d'aujourd'hui
16	Visite de Saint Nicolas - Repas des Anciens
17	Bilan 96 satisfaisant pour l'Association
18	Vie paroissiale

le mot du maire

Encore une année qui se termine, emportant avec elle les joies et les soucis qu'elle nous a donnés.

Au niveau de notre commune, un important chantier a enfin pu démarrer après tant d'années de tergiversations : le transfert et la rénovation de la mairie. La première étape, préalable indispensable à la suite, à savoir le transfert du presbytère, est désormais réalisée. Autre opération qui était très attendue des riverains, la réfection des rues du lotissement.
Moins spectaculaire pour tout un chacun mais capital pour l'avenir du village, la révision du P.O.S. est bien avancée. Les élus n'ont donc pas chômé cette année et je les remercie tous pour l'important travail accompli et le temps qu'ils ont consacré à la commune.

En 1997, nous poursuivrons ensemble le programme de rénovation et j'espère que nous pourrons dès décembre prochain recevoir St-Nicolas à Beux dans une salle qui marquera une nouvelle étape pour la vie associative de notre village.

Encore quelques mots pour en appeler comme toujours au civisme et à la tolérance. Deux clés qui permettent de régler bien des problèmes quotidiens !

La période étant aussi celle des voeux, je souhaite que 1997 apporte à toutes et à tous la santé et la prospérité et qu'en particulier pour les plus jeunes, l'avenir leur fasse enfin connaître ce fameux bout du tunnel ; celui que nos gouvernants nous promettent toujours pour demain. Que de problèmes seraient résolus si nos jeunes avaient un travail correctement rémunéré ; tout le pays y gagnerait !

En attendant, bonne et heureuse année 1997.

Bernard GUITTER

Compte-rendu des conseils municipaux

Séance du 13 juin 1996

Compte administratif de 1995 et compte de gestion
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de 1995 ainsi que le compte de gestion présenté par le Percepteur.
Tous les deux se présentent comme suit :
Section de fonctionnement : 727.850,50 F. en dépenses et 1.063.896,39 F en recettes
Section d'investissement : 851.353,15 F en recettes et 851.353,15 F. en dépenses.
L'excédent global de clôture s'élève donc à 336.045,88 F.

Commission de révision du P.O.S.
Le C.M. décide de créer une commission de révision du P.O.S. et désigne pour y siéger les personnes suivantes : B. GUITTER, C. JOLY, P. LEROY, T. PIDOLLE, J.L. REMY, M. REBOIS, A. ANTOINE et A. NEVEUX.

Convention avec la Ste Mosellane des Eaux
Le C.M. approuve la convention proposée par la Sté Mosellane des Eaux concernant la mise en recouvrement de la redevance d'assainissement et autorise le Maire à signer cette convention. (9 pour - 2 abstentions M-P Pidolle et P. Leroy).

Convention de maîtrise d'oeuvre
Le C.M. approuve le projet de contrat de maîtrise d'oeuvre proposé par M. Lépine pour la rénovation de la mairie et autorise le Maire à la signer. (unanimité)

Subvention centre aéré
Le C.M. précise sa position concernant les subventions au centre aéré de Solgne en élargissant les bénéficiaires aux enfants participant au centre aéré organisé par l'A.P.E. de Rémilly.

Séance du 12 septembre 1996

Chasse communale
En vue du renouvellement du bail de la chasse communale, le C.M. décide de réunir les propriétaires pour les consulter sur l'affectation du produit de la chasse, décide de créer une commission consultative et de location et de nommer MM C. JOLY et P. LEROY pour y siéger et enfin choisit la procédure d'adjudication à l'extinction des feux pour procéder à la relocation.

Demande de subvention exceptionnelle
Le C.M., compte tenu de l'importance des travaux de rénovation de la mairie, demande à M. le Ministre de l'Intérieur, une subvention exceptionnelle destinée à faciliter leur financement .

Concertation publique à propos du P.O.S.
Suite au travaux de révision du P.O.S., le C.M. décide d'ouvrir la concertation au public par voie d'affichage ainsi qu'au moyen du bulletin d'informations municipales.

Commission intercommunale des loisirs
Le C.M. décide de se joindre à une commission intercommunale des loisirs regroupant les communes d'Ancerville, Aube, Bazoncourt, Lemud, Sanry sur Nied, Sorbey et Beux.
M-P Pidole et A. Antoine sont désignés pour siéger à dans cette commission.

Souscription d'un emprunt CODEVI
Le C.M. décide de souscrire un emprunt Codevi de 150.000 F. au taux de 5,70% sur 10 ans pour financer une partie des travaux de rénovation de l'appartement du futur presbytère.

Séance du 7 novembre 1996

Budget supplémentaire de 1996
Le C.M. approuve à l'unanimité le projet de budget supplémentaire présenté par M. le Maire et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	+ 73.741 F.
Section d'investissement :	+ 747.980 F.

Renouvellement de la chasse communale
Le C.M., suite aux avis de al commission consultative de chasse, entérine les propositions en matière de réserves et d'enclaves, décide que le lot de chasse aura une superficie de 145 ha sont une trentaine d'hectares de forêt et fixe la mise à prix du lot à 5.500 F. (7 pour - 3 abstentions P. Leroy, G. Mrazek et A. Antoine).

Convention de location du presbytère
Le C.M. accepte de prendre en charge la gestion du presbytère et autorise le Maire à signer une convention dans ce sens avec le prêtre en charge de la paroisse, ainsi qu'une autre avec le locataire en place.

Séance du 19 décembre 1996

Chasse
Le C.M. entérine les propositions de la commission consultative de chasse a propos de l'agrément des candidats, accepte les propositions de M. le Percepteur en ce qui concerne les frais d'organisation de l'adjudication et enfin rejette la réclamation de M. MARX concernant une demande de réserve en raison de la date trop tardive de la réclamation.

Location de portions communales
Le C.M. prend acte de la renonciation de M. René à la location d'une portion communale et accepte le transfert d'une autre à la veuve de l'ancien locataire.

Demande de subvention D.G.E.
Le C.M. décide de demander une subvention au titre de la D.G.E. pour financer la deuxième tranche de rénovation de la mairie.

ETAT-CIVIL

Naissances

- Ophélie GRAD née le 18 janvier 1996 à Metz
- JérémySCHROTZENBERGER né le 8 février 1996 à Metz

Souhaitons aussi la bienvenue au foyer de M. et Mme PIZMOHT à Guillaume né le 4 décembre 1995 à Kontum (Viet-Nam).

Décès

- Monsieur Edouard BASTIEN décédé le 21 juillet 1996 à St-Epvre

LISTE ELECTORALE

Il est rappelé que les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 1997 peuvent s'inscrire sur la liste électorale **avant le 31 décembre 1996.** Il en est de même des personnes nouvellement arrivées dans la commune et non encore inscrites.

D'autre part, la commission de révision des listes électorales, composée de 3 membres dont un représentant de l'administration et un représentant du tribunal ont mis à jour la liste de notre commune. En effet, il faut savoir que pour être électeur dans une commune il faut soit y être domicilié (c'est à dire y habiter de façon habituelle) soit y être contribuable (taxe d'habitation, taxe foncière etc...).
En revanche, le fait d'avoir des attaches familiales n'est pas suffisant pour justifier le maintien sur la liste. La commission a retenu le principe suivant : toute personne qui se fait radier du rôle des ordures ménagères n'est plus réputée habiter dans la commune et donc a proposé sa radiation. La personne est informée par courrier et peut contester la proposition de la commission en apportant les justificatifs pour être maintenue sur la liste. Dans le cas contraire, elle est invitée à s'inscrire dans la commune de son lieu de résidence.

Notre doyen nous a quitté

Le 21 juillet dernier, quelques mois après avoir fêté son 98ème anniversaire, Edouard BASTIEN, doyen de la commune de Beux, retiré depuis quelques années à la maison de retraite St-Paulin de St-Epvre, nous a quitté. Il nous laisse l'image d'un homme sympathique, d'une grande bonté et dont la vie fut marqué par le travail mais aussi par la bonne humeur. Avec son épouse Rose, qu'il avait eu la douleur de perdre l'année dernière, il a eu trois filles dont sont issus onze petits-enfants. Ils ont aussi élevé Guy Leininger, bien connu dans le village et qu'ils considéraient comme leur fils. Ensemble, ils ont formé une famille d'accueil pour un grand nombre d'enfants qui leur étaient confiés par l'assistance publique.

Nombreux sont ceux qui garderont de lui un fidèle souvenir.

Informatisation de la mairie

Comme annoncé dans le précédent numéro, la commune a fait l'acquisition de matériel informatique qui va lui servir à mettre en place la nouvelle norme comptable M 14 à compter du 1er janvier 1997. D'autre part, un logiciel spécial permet dès maintenant l'établissement des fiches d'état-civil.

Il est demandé aux personnes qui ont besoin de telles fiches d'être patientes la première fois qu'elles viendront, le temps de saisir les informations dans l'ordinateur. En revanche les fois suivantes, il y aura un réel gain de temps ainsi qu'une présentation parfaite de ces fiches ce qui constituera une nette amélioration du service rendu aux administrés.

A noter que le fichier d'état-civil communal fait l'objet d'une autorisation de la commission nationale informatique et libertés en cours de délivrance.

Ordures ménagères : IMPORTANT

La population est invitée à signaler rapidement tout changement intervenu dans la compositon des foyers afin de mettre à jour le rôle des ordures ménagères. Les demandes parvenues après le 31 décembre ne pourront être prise en compte pour 1997.

Concours des maisons fleuries

Cette année les personnes retenues pour faire partie du concours cantonal des maisons fleuries ont été les suivantes :

Mme Brigitte GIBERT
Mme Jeanne LOUYOT
Mme Cathy MERENS

Bravo pour cette sélection qui traduit déjà un réel effort en matière de fleurissement. Malheureusement, aucune des trois candidates n'a été retenue au niveau cantonal. Félicitations tout de même et bonne chance pour l'année prochaine !

Avis aux personnes à la recherche d'un emploi

Depuis le 18 novembre, les personnes privées d'emploi sont invitées à s'adresser directement aux points d'accueil des ASSEDIC qui prend en charge désormais leur inscription. C'est seulement dans un deuxième temps qu'elles prendront rendez-vous avec un conseiller de l'A.N.P.E. pour les opérations relatives à leur reclassement.

REALISATIONS 1996

Transfert du presbytère : Enfin !

La première étape vers la rénovation de la mairie a enfin pu être réalisée cette année. Les services préfectoraux et de l'évêché posaient comme condition préalable à tout transfert de la mairie dans le presbytère, que la commune mette à disposition un local équivalent c'est à dire un logement, avec garage et jardin, et une salle faisant fonction d'antenne paroissiale.
Cette année a vu se réaliser la partie logement proprement dite avec la rénovation complète de l'appartement situé au dessus de l'école.
Par arrêté préfectoral , le presbytère y a été transféré laissant enfin à la commune la jouissance totale de l'ancien presbytère.
La commune a également mis à disposition un garage ainsi que le jardin situé derrière la cour d'école. Notons que désormais ce jardin sera entretenu et améliorera l'aspect de l'arrière de l'école.

L'arrière de l'école. Au 1er étage, l'appartement du presbytère.

Un petit mot à propos des travaux. Un appel d'offre a été lancé début 96 dans la presse. 5 entreprises de la région ont répondu ; l'une a été écartée d'office par la commission car elle ne présentait pas de garantie suffisante et les solutions techniques qu'elle préconisait n'étaient pas satisfaisantes.
Parmi les quatre autres, la commission des travaux a retenu la moins disante c'est à dire celle dont l'offre de prix était la plus faible. Il s'agit de G.H. Construction de

Metz. Malgré quelques aléas notamment du point de vue des délais, les travaux ont été réalisés de manière correcte et se sont achevés fin octobre.

La deuxième phase, c'est à dire la transformation de l'ancien presbytère va pouvoir démarrer dès le printemps 97 et si tout se passe comme prévu, St-Nicolas pourra peut-être nous rendre visite dans une salle à Beux dès le mois de décembre 97 !

Voirie

Comme indiqué dans le précédent bulletin, la quasi totalité des voiries de la commune sont désormais refaites à neuf.
Grâce à l'aide du Conseil général de la Moselle, la rue de Luppy et la rue des Chênes ont été entièrement rénovées par la pose d'un tapis d'enrobés. Compte tenu de l'état antérieur de ces voies, chacun conviendra de l'utilité de ces travaux.
De plus, en raison des offres de prix particulièrement avantageuses proposées par les entreprises de travaux publics, une tranche supplémentaire a pu être réalisée ; il s'agit de la portion de voie communale depuis la fin de l'agglomération jusqu'à la limite du territoire communal en direction de Luppy (soit 300 m).

D'autre part, comme chacun a pu le constater, la route départementale 71 a également été entièrement rénovée ainsi que la voie communale vers Pontoy. Ces travaux ont été financés par le Département de la Moselle.

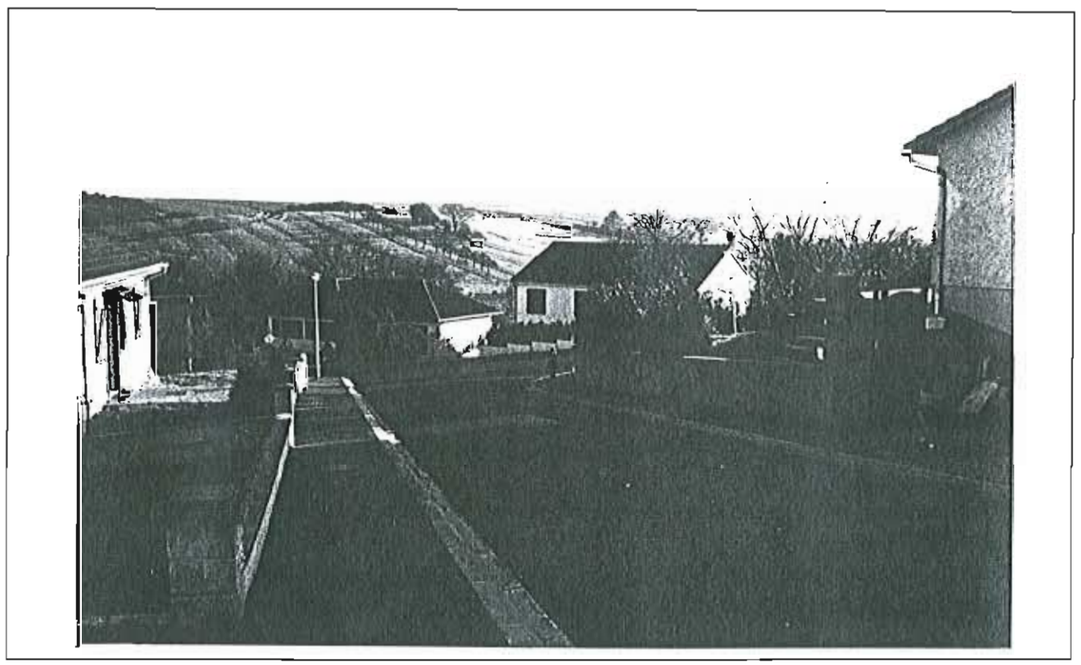

La rue des chênes après travaux

1997 -2006
Un nouveau bail pour la chasse communale.

Pour les non chasseurs, la question de la location des chasses communales en Moselle peut paraître un peu mystérieuse. Tentons d'y voir plus clair.

Petit historique

Tout d'abord, il faut savoir que dans les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la chasse est régie suivant ce que l'on appelle communément le droit local.
Ce terme désigne généralement des textes de loi hérités du temps de l'annexion de ces trois départements à l'Allemagne entre 1870 et 1918 (on leur doit notamment le régime spécial de sécurité sociale, deux jours fériés supplémentaires etc...).

Concernant la chasse, il s'agit en fait d'un assemblage de lois allemandes et de lois françaises datant d'avant 1870 abrogées en France " de l'intérieur " mais toujours en vigueur chez nous.
Pour résumer l'affaire on peut dire qu'en dehors de ces trois départements, soit la chasse est confiée à des associations de chasseurs constituées par communes ou groupements de communes, soit elle s'exerce librement par tout titulaire d'un permis de chasser inscrit dans la commune.

Dans nos départements, les chasses communales sont louées pour une période de neuf ans, en général par adjudication publique à l'extinction des feux. Le plus offrant se voit alors confier la gestion d'un territoire pendant la durée d'un bail. Il a la responsabilité de la destruction des nuisibles, et de la bonne gestion des populations de gibier. En effet s'il lui prenait l'envie de détruire plus de gibier que de raison, il lui faudrait ensuite payer sa location " pour rien " jusqu'à la fin du bail. Ce système permet d'observer des densités de gibier beaucoup plus importantes dans nos régions que dans le reste du pays.

L'organisation de l'adjudication

Le droit de chasse appartient de par la loi aux propriétaires de terrains agricoles et forestiers. De ce fait, un propriétaire possédant au moins 25 hectares d'un seul tenant, peut se réserver ce droit. S'il advient qu'une réserve borde une autre parcelle sur plus de la moitié de son périmètre, le propriétaire réservataire a le droit d'enclaver cette parcelle. Les parcelles non réservées ou enclavées constituent le territoire chassable de la commune. Signalons que les terrains bâtis et les parcelles de jardins directement attenantes sont exclus du domaine chassable.

Tous les neuf ans, quelques mois avant l'expiration du bail, les propriétaires se prononcent sur l'affectation du revenu de la location de la chasse. Ce revenu peut, soit leur être attribué, soit être reversé au budget de la commune. A Beux, les propriétaires ont choisi la première solution. Ensuite ils sont invités dans les 10 jours à déclarer les parcelles qu'ils souhaitent réserver ou enclaver.

Une commission est formée pour suivre et veiller à la régularité des opérations.
Cette commission spéciale, formée de membres du conseil municipal ainsi que de différents représentants des administrations concernées (ONF, Fédération des chasseurs, DDA ...) se prononce sur la validité des demandes. Ensuite le conseil municipal arrête définitivement le lot de la chasse.
Une fois déterminée la consistance du lot de chasse, celui-ci est mis en adjudication.

Des annonces légales paraissent dans différents journaux. Les candidats sont invités à adresser un dossier précis à la mairie. Ce dossier comprend notamment une caution bancaire, un extrait de casier judiciaire ainsi que les références cynégétiques des demandeurs.
Les candidatures sont ensuite examinées par la commission.

Arrive enfin le jour "J" de l'adjudication proprement dite.
En mairie, sont réunis le Percepteur, le Maire et deux conseillers municipaux. Le Percepteur annonce la mise à prix et allume une première bougie. Il faut que trois bougies (3 feux) s'éteignent après la dernière enchère pour que celle-ci soit déclarée valable.

Une fois le prix connu, le précédent adjudicataire peut exercer un droit de préemption, c'est à dire annoncer qu'il accepte de payer ce nouveau prix pour conserver son droit de chasser. S'il ne le fait pas, c'est le candidat qui a fait la dernière enchère qui est déclaré adjudicataire du lot pour une période de neuf ans. Il devra s'acquitter tous les ans au mois de février, du loyer de la chasse ainsi que d'un certain nombre de frais annexes.

Il revient ensuite chaque année à la commune de reverser le produit de la location de la chasse aux différents propriétaires au prorata des surfaces qu'ils possèdent. La commune conservant bien sûr pour elle la somme correspondant à ses propriétés. Les propriétaires sont ainsi invités chaque année au printemps, à venir en perception récupérer leur dû. S'il ne le font pas, cet argent revient au bout d'un délai de 2 ans au budget communal. C'est souvent le cas pour les petites sommes que de nombreuses personnes ne vont pas réclamer.

Spécificités de la chasse de Beux

Le lot de la chasse communale de Beux est divisé en plusieurs parties du fait de la taille importante des réserves et des enclaves.
Le lot d'une superficie de 145 ha dont 30 de bois, représente un tiers du territoire communal qui compte environ 500 ha.
Malgré son morcellement, il semble présenter un certain intérêt puisque 11 dossiers de candidature ont été déposés en mairie.

L'adjudication est publique ; elle aura lieu le Samedi 11 janvier 1997 à 15 heures à la mairie.

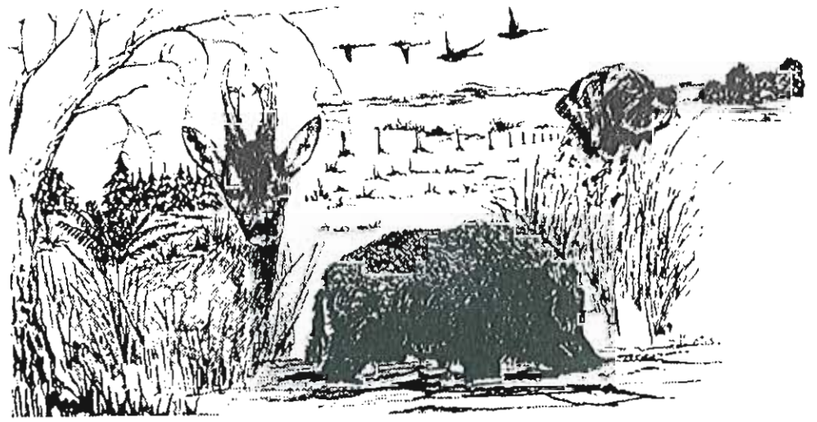

REVISION DU P.O.S.

Ouverture de la concertation avec le public

Comme indiqué dans le numéro de juin dernier, nous voici arrivés à la phase de concertation avec le public. Que s'est-il passé avant ? Que se passera-t-il après ? Voici quelques réponses.

Depuis le 22 février 1996, date à laquelle le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'engager la révision du P.O.S., les premiers travaux ont consisté à demander aux élus quelle était leur vision de la commune pour les 15 années à venir, quel développement ils souhaitaient, quel niveau de population ils voulaient atteindre. La réponse du conseil municipal a été très claire à ce sujet : **développement progressif et harmonieux permettant de maintenir le caractère rural du village avec une population d' environ 250 personnes**.
A partir de ces données, les services de la D.D.E. ainsi qu'un cabinet d'architectes ont travaillé sur le dossier en relation avec la commission de révision du P.O.S.. Un projet de zonage a été établi ; il est reproduit ci-contre et c'est sur cette base que s'ouvre la phase de concertation avec le public.

Concertation

La phase de concertation est une période pendant laquelle le plan de zonage prévisionnel est affiché en mairie. Chacun peut alors venir le consulter et noter ses questions, remarques, demandes etc...sur un cahier mis spécialement à disposition. Le public peut également faire part de ses observations par lettre adressée en mairie, ou oralement auprès des élus.
La commission de révision se réunit tous les mois et examine les observations.

Les différentes zones
Par souci de clarté, le plan de zonage ci-contre a été simplifié, seules les zones **1NA (hachurées)** et **2NA (pointillées)** ont été reportées. Le plan détaillé en couleur à l'échelle 1/2.000ème est affiché en mairie.
Les zones 1NA, au nombre de 3, seront directement constructibles dès l'achèvement de la procédure soit environ mi-97. Elles se situent :

- à la Haute-Beux (environ 7 parcelles)
- à la sortie ouest du village pour faire la liaison entre l'ancien village et la rue de Luppy (environ 10 parcelles)
- à l'extrémité de la rue de Luppy, pour prolonger le bâti jusqu'à la limite de l'agglomération (3 parcelles).

Les zones 2NA, sont des zones urbanisables à plus long terme. Une modification du P.O.S. sera nécessaire pour les rendre constructibles et les passer en 1NA. Cela ne devrait pas se faire avant que les zones 1NA nouvellement créées soit saturées, ce qui nous laisse quelques années devant nous. Par contre si les propriétaires de terrains en zone 1NA ne souhaitent pas vendre de places à bâtir, le conseil municipal pourrait modifier les zones 2NA plus rapidement pour débloquer la situation !

Après la concertation

La concertation est prévue **jusqu'à mi-janvier 97** comme indiqué dans le tract distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Ensuite les travaux de la commission se poursuivront notamment par l'élaboration du règlement du P.O.S. qui dira ce qu'il est possible ou interdit de faire dans chaque zone. Plus tard, le conseil municipal sera amené à arrêter définitivement le projet qui sera ensuite soumis à enquête publique. Après l'enquête publique menée par un commissaire extérieur à la commune et nommé par le tribunal administratif, le projet sera adopté et publié ; il pourra alors entrer en application.

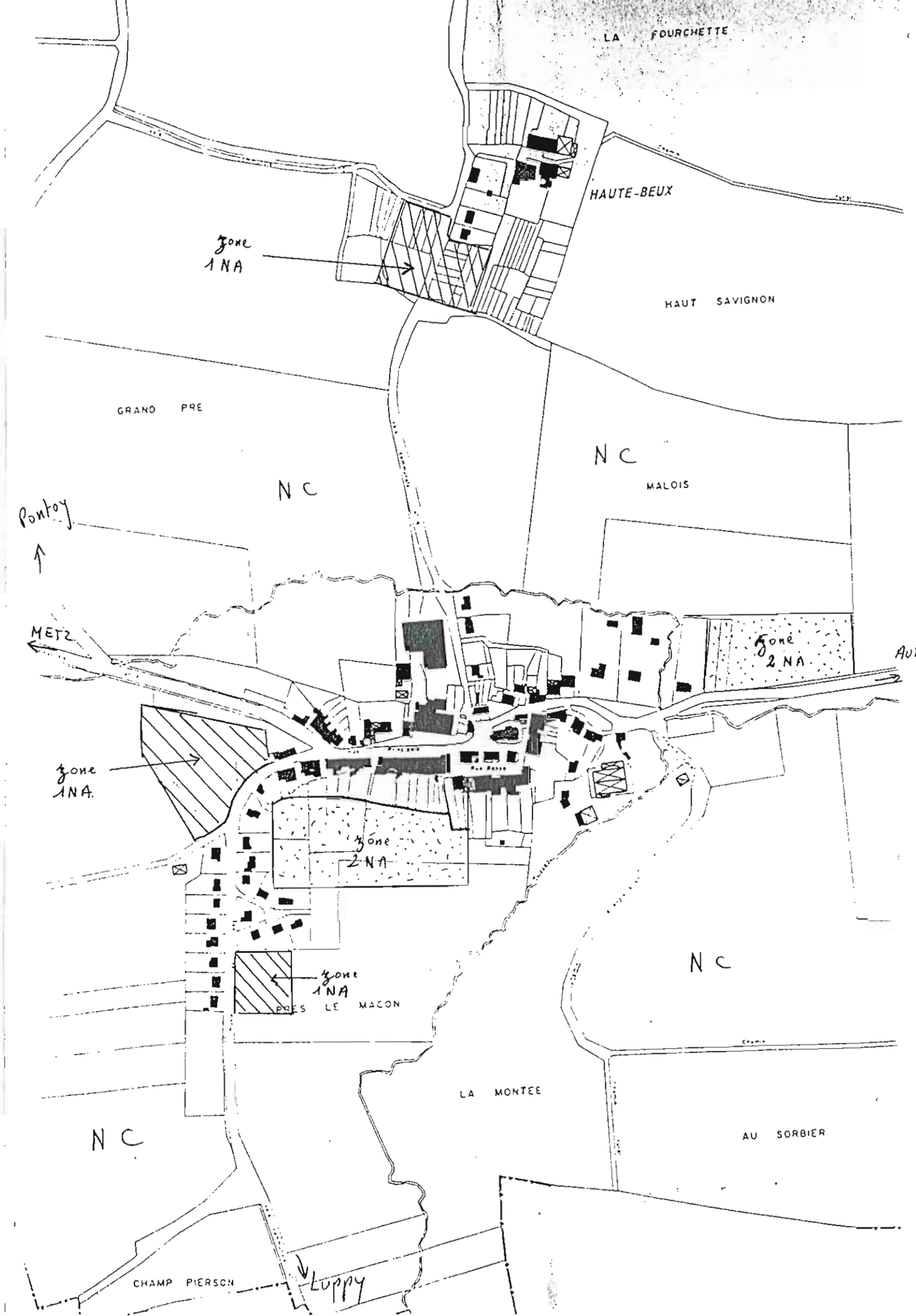

Voici une petite histoire qui nous est proposée par un jeune auteur du village .

GRENIER

Chacun se souvient du bruit que fait le crépitement du feu, des histoires que racontait son grand-père. En général, nous nous souvenons de ces récits et même de bribes d'histoires.
Moi, mon grand-père, c'était dans le grenier, entre tous les livres, les toiles d'araignées et les boîtes remplies de souvenirs qu'il aimait se confier.

Tout d'abord, il se mettait assis sur une vieille chaise, allumait sa pipe, et commençait à conter, il avait un don pour cela. Et pendant des minutes, il parlait, il parlait, il était perdu dans son monde, il se refermait et moi je l'écoutais.
Voici l'une de ses histoires. Elle se passe à Beux, un beau petit village tranquille au temps de sa jeunesse.

Les gens ne croyaient pas aux loups-garous, aux histoires de sorcières. Pourtant, lors d'une soirée entre amis, un soir de pleine lune, de jeunes enfants entendirent un bruit étrange, des bruits de pas. Personne n'osait bouger. Tout le monde était tétanisé par la peur. Les visages étaient blêmes.

Jean se leva, il ne savait pas ce qu'il allait faire, il ne savait pas non plus pourquoi il avançait. Il savait simplement que sa direction était la porte. Il prit la poignée dans sa main, la serra tellement fort que ses articulations blanchirent. Il y eu un gloussement qui provenait de derrière lui, il ne se retourna pas. Il avait les yeux rivés sur la poignée car celle-ci commençait à tourner, les gonds rouillés de la porte bougèrent. Une main, trop grosse pour être celle d'un homme passa dans l'entrebâillement, attrapa l'avant-bras de Jean, qui poussa un petit cri. La main était poilue . Et ce fut alors que la porte vola en éclats, écorchant tous ses amis...

Beux était pris de terreur, personne n'osait sortir de chez soi. Chacun savait qu'une nuit, un grand homme poilu, et hurlant comme un loup, pouvait venir. Ils ne l'attendaient pas mais à la seule idée de sa venue leurs membres se raidissaient. Ils entendaient des cris d'enfants, ils savaient ce qui arrivait, et Beux n'était plus qu'un tableau fait avec de la peinture nature et peint par un être mi-homme, mi-loup : un loup-garou. Les paysans attendait cette nuit comme une mort certaine et l'appelait la nuit du Loup-garou !

Mon grand-père relâcha la photographie du village de Beux, si gracieux, qu'il tenait dans ses mains. Il était encore dans un état d'extase, il contemplait encore la scène qui s'était passée... Il entendait encore les cris... puis tout doucement il revint à lui, dans le grenier.
Et demain, il me racontera encore une histoire, fouillant dans ses souvenirs, et comme pour lui, comme pour moi, ce sera à nouveau un moment extraordinaire.

Shadum.

Ecole de Beux : souvenirs d'hier et d'aujourd'hui

L'école de Beux vers 1930 : plusieurs de nos anciens se reconnaîtront sûrement aux côtés de M. Burthe, l'instituteur de l'époque !

* * * * *

Près de 70 ans plus tard, le cours de Mme Morlot à l'occasion des rencontres USEP (sport-école) en juin 96, où les jeunes de **Beux** et de Luppy ont brillé en remportant 7 médailles :

Médailles d'or : **Jordan REMY**, Julien CHOLEY et **Mathieu GIBERT**.
Médailles d'argent : Guillaume REICHART, et Priscilla DI-MAIO.
Médailles de bronze : Virginie BERNIERE et **Lionel PEREIRA**

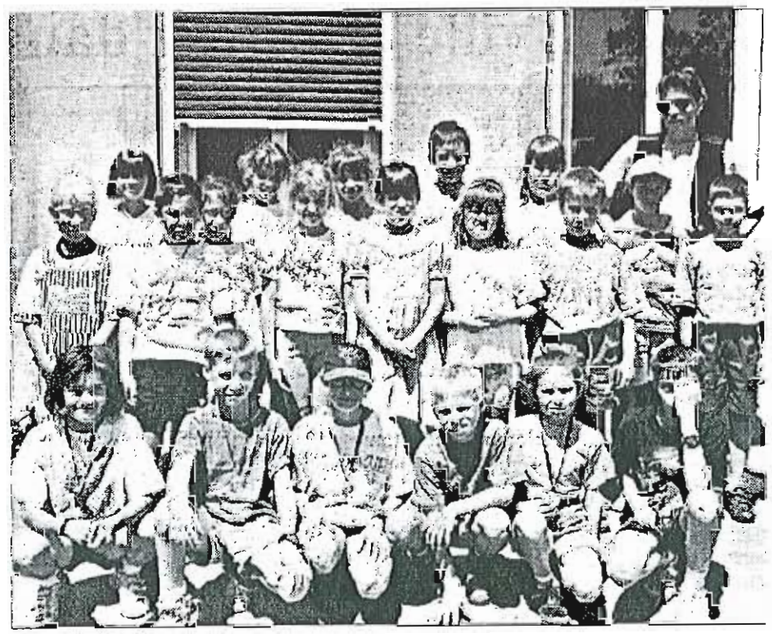

Visite de Saint Nicolas aux enfants de Beux

Dimanche 8 décembre à la salle des fêtes d'Orny, l'Association de Beux, organisait comme chaque année un petit spectacle destiné aux enfants de la commune âgés de 1 à 10 ans à l'occasion de la visite de Saint Nicolas. Cette année, nouvelle bonne surprise pour l'association, la quasi totalité des enfants étaient présents. Si le spectacle était plus spécialement réservés aux enfants, toute la population était cordialement invitée !
Après un spectacle de clown-jongleur-magicien, Saint Georges euh! Saint Nicolas est venu remettre un petit cadeau ainsi que des friandises à chacun d'entre eux. Ensuite grands et petits ont été conviés à un goûter qui a terminé avec bonheur cette après-midi très réussie.

REPAS DES ANCIENS 1997

Suite à la demande de plusieurs personnes, le repas des anciens qui était traditionnellement organisé en février, sera reporté au courant du printemps lorsque la saison est plus clémente.

Les invitations, qui concernent cette année les personnes nées avant 1932 parviendront en temps utile aux intéressés.

Bilan 96 satisfaisant pour l'Association !

1996 marque sans conteste l'année du renouveau pour l'Association de Beux.
Au printemps dernier, le comité de l'association s'activait à mettre sur pied le programme de l'année. Outre le traditionnel voyage organisé et le barbecue du début de l'été, la réédition de la fête patronale mobilisait les quelques bénévoles encore en place.

Si le voyage prévu à l'exposition des vieux métiers à Azannes dans la Meuse n'a pas susciter d'intérêt, le feu de la St.-Jean a connu un beau succès, tout comme le barbecue à peine une semaine plus tard.

Le 13 juillet le concert rock, malheureusement un peu boudé par les jeunes pour lequel il était organisé a quand même mis une certaine ambiance sur le terrain de foot. Il a aussi permis à des jeunes du village et des environs de faire connaître leurs talents ; bravo à Jonathan et ses potes et rendez vous en 97 pour une nouvelle prestation.

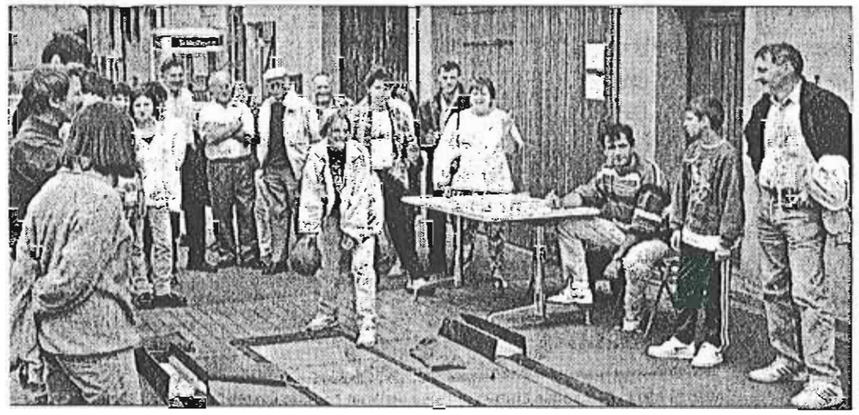

Le clou de l'année était sans conteste la fête patronale : château gonflable pour les petits, petites motos, quilles, chamboule tout, fléchettes etc... faisant suite au bal dès le samedi soir. Autant dire que le lendemain de la fête, après le succès considérable qu'elle a remportée, le comité était aux anges. Peut-être a-t-on enfin trouvé le genre de manifestations que la population attend !

Encore bravo et merci à tous pour votre participation massive et à l'année prochaine pour faire encore mieux tous ensemble !

Pour faire encore mieux la prochaine fois, l'Association de Beux a besoin de sang neuf ! Alors jeunes et moins jeunes venez renforcer l'équipe en place et donner votre avis sur les opérations que vous souhaiteriez voir mises en place à l'avenir. (rencontres sportives, soirée pour les jeunes sous le chapiteau, rallye etc...).

CALENDRIER DES MESSES DOMINICALES DANS LE SECTEUR DE SOLGNE

J O U R	SOLGNE	BUCHY	SAILLY ACH.	SECOURT	LIEHON	BEUX
Sam. 28 Décembre		19 h				
Dim. 29 "	11 h			10 h ADAP		
Sam. 4 Janvier					19 h	
Dim. 5 "	11 h		10 h			
Sam. 11 "				19 h		
Dim. 12 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 18 "			19 h			
Dim. 19 "	11 h				10 h	
Sam. 25 "						19 h
Dim. 26 "	11 h			10 h		
Sam. 1 Février					19 h	
Dim. 2 "	11 h		10 h			
Sam. 8 "				19 h		
Dim. 9 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Mer. 12 "	20 h					
Sam. 15 "			19 h			
Dim. 16 "	11 h				10 h	
Sam. 22 "						19 h
Dim. 23 "	11 h			10 h		
Sam. 1 Mars					19 h	
Dim. 2 "	11 h		10 h			
Sam. 8 "				19 h		
Dim. 9 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 15 "			19 h			
Dim. 16 "	11 h				10 h	
Sam. 22 "						19 h
Dim. 23 "	11 h			10 h		

DATES A RETENIR PAR LES INTERESSES :

+ REUNIONS DE PREPARATION AUX BAPTEMES :

Mercredi 15 janvier 1997 à 20 h 30 au presbytère de Solgne
Vendredi 14 février 1997 à 20 h 30 au presbytère de Solgne
Vendredi 14 mars 1997 à 20 h 30 au presbytère de Solgne.

+ REUNIONS DE FORMATION CHRETIENNE :

Elles auront lieu les mercredis 22 janvier, 19 février et 19 mars 1997 à 20 h 30 au presbytère de Solgne.... Tous les intéressés seront les bienvenus !

+ PREMIERE COMMUNION:

Les parents des enfants qui sont en première année de préparation à la Communion sont invités à une deuxième réunion le vendredi 17 janvier à 20 h 30 au presbytère de Solgne, et à une troisième le vendredi 28 février 1997.

+ Mercredi 12 février à 20 h 45 au presbytère de Solgne: Etablissement du programme des chants pour Pâques.

PAGE PRATIQUE

VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie : 22, Rue principale 03.87.57.64.30

Permanence du secrétariat : **Lundi de 17 h 30 à 19 h.**
Jeudi de 18 h 30 à 20 h.

Maire :	M. Bernard GUITTER	19, Rue de Luppy	03.87.57.61.47
Adjoints :	M. Claude JOLY	3, Rue principale	03.87.57.73.84
	M. Philippe LEROY	27, Rue principale	03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy)	Directrice	Mme CARDON
Ecole de Beux (1 classe : CE 2 + CM1)	Directrice	Mme MORLOT
Ecole de Luppy (2 classes : CP+CE1, CMI+CM2)	Directrice	Mme NOWICKI

OU S'ADRESSER POUR ...

Urbanisme :	s'adresser en mairie ou D.D.E. ci-dessous	
	D.D.E. Metz-Pange 15 ter, rue des alliés à METZ	03.87.57.57.57
Eau :	Sté Mosellane des Eaux à Metz	03.87.66.26.57
Electricité :	U.E.M. Boulevard du Pontiffroy à Metz	03.87.34.44.44
Poste :	Bureau de poste de Rémilly Rue de la gare à Rémilly	03.87.64.64.64
Perception :	Trésorerie de Rémilly, 1 rue du parc à Rémilly	03.87.64.60.47
Assistante sociale :	Secrétariat à St-Julien les Metz	03.87.75.05.10
A.N.P.E. :	Agence Place St-Nicolas à Metz	03.87.75.92.60
	ou antenne à la mairie de Solgne	03.87.57.70.21

URGENCES

Gendarmerie :	Brigade de Rémilly	03.87.64.61.00	ou le 17
Pompiers :	Centre de secours de Rémilly	03.87.64.73.33	ou le 18

DIVERS MAIS UTILE

Collecte des **ordures ménagères :** **Lundi matin à partir de 7 h.**
Déchetterie de Rémilly (sur la route de Béchy) Lundi au vendredi de 14 h à 18 h
Samedi de 10 h à 18 h.

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique :	Presbytère de Solgne	Père SCHWEITZER	03.87.57.71.28
Conseil de Fabrique :	Président	M. Roger LOUYOT	03.87.57.78.04

LOISIRS

Association de Beux	Président :	M. Alain ANTOINE	03.87.57.76.23